

Séance ordinaire du 12 juin 2023

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce douzième jour du mois de juin deux mille vingt-trois à dix-sept heures quarante, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil Steve Dorval.

Assistent à la séance : Stéphane Lafaut, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2023-03-58

Demande au Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches relative à l'ajout d'une ambulance supplémentaire sur le territoire de la ville

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-64 ;

ATTENDU QUE la Ville compte une population de près de 160 000 et qu'elle est desservie par une flotte ambulancière de sept ambulances de jour, trois ambulances de soir et de trois ambulances de nuit;

ATTENDU QUE la couverture ambulancière sur le territoire de la ville correspond à un ratio d'une ambulance pour 18 350 habitantes et habitants et qu'avec une comparaison des villes de même taille, et bien que la superficie du territoire de la Ville de Lévis soit plus importante, nous disposons de la moitié moins d'ambulances ;

ATTENDU QUE le système préhospitalier de Lévis est présentement déficitaire si l'on considère que lors de l'affectation de trois véhicules ambulanciers la nuit, le territoire entier est « à découvert »;

ATTENDU QU'au moment où toutes les ressources de Lévis sont occupées sur le territoire et que la centrale fait appel au véhicule le plus près en provenance de régions environnantes, les risques pour la population, en raison des délais d'attente, sont énormes et pourraient contribuer à hausser les taux de décès et de morbidité;

ATTENDU QUE le Centre hospitalier de Lévis est un centre régional qui reçoit et transfère une grande quantité de patientes et patients par ambulance (aller-retour) et que ces véhicules ne sont pas remplacés, donc non disponibles, lors de ces affectations;

ATTENDU QUE l'intervention des pompières et pompiers et des premières répondantes et premiers répondants médicaux à Lévis fait partie de la chaîne

d'intervention préhospitalière, mais ne permet en aucun cas le transport des victimes ou le remplacement d'une intervention ambulancière;

ATTENDU QUE la Ville, grandement préoccupée par la sécurité de sa population, demande, à la suite de la révision complète de la couverture ambulancière, l'ajout d'une ambulance supplémentaire sur son territoire;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De demander au Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches de déposer une demande pour l'ajout d'une ambulance supplémentaire auprès du ministère de la Santé, afin de mieux répondre aux besoins de la population, et de transmettre copie de la présente résolution au ministre de la Santé du Québec, monsieur Christian Dubé.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-59

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 juin 2023, tel qu'il est modifié, par la modification de l'affaire suivante :

« Finances et trésorerie

Dépôt du rapport financier 2022 consolidé et des rapports de l'auditeur indépendant et rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2022 »

et par l'ajout des affaires suivantes :

« Développement économique et promotion

Financement de la dépense relative à un projet d'embellissement dans le parc industriel Innoparc
Document d'aide à la décision DEV-2023-057 »

« Vie communautaire

Demande d'aide financière relative à la construction d'une nouvelle glace sur le territoire de la ville auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* et désignation d'un représentant
Document d'aide à la décision DVC-SPO-2023-010 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-60

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose des documents relatifs au Club de ski de fond Ville-Guay. Une autre personne dépose des documents relatifs à un jugement rendu. Aucune question n'a été transmise en ligne pour la présente séance.

CV-2023-03-61

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2023 et de la séance extraordinaire du 2 juin 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 23 mai 2023 et de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 2 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-62

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 16, 23 et 30 mai 2023

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 16, 23 et 30 mai 2023 est déposé.

CV-2023-03-63

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Michel L'Hébreux

ATTENDU QUE monsieur Michel L'Hébreux est décédé le 23 mai 2023 à l'âge de 76 ans;

ATTENDU QUE monsieur L'Hébreux a œuvré dans le milieu de l'éducation plus de trente années, notamment à titre de directeur d'école sur le territoire de la ville;

ATTENDU QUE monsieur L'Hébreux était passionné de l'histoire du pont de Québec, histoire qu'il a largement partagée en offrant plus de 2000 conférences et en publiant sept livres sur le sujet;

ATTENDU QUE monsieur L'Hébreux a été le président fondateur de la Société d'histoire de Saint-Romuald, qu'il a dirigée de 1992 à 2016;

ATTENDU QUE monsieur L'Hébreux a utilisé des moyens variés pour faire rayonner notre patrimoine en diffusant, autant l'histoire locale que celle du

pont de Québec, auprès de différentes clientèles touchant différents groupes d'âge, et ce bien au-delà de la région de Québec;

ATTENDU QUE monsieur L'Hébreux a également été récipiendaire de plusieurs prix et distinctions ;

ATTENDU la contribution exceptionnelle de monsieur L'Hébreux à la communauté lévisienne;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-35 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille de monsieur Michel L'Hébreux et de souligner l'implication exceptionnelle de ce grand Lévisien au sein de notre communauté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-64

Affectation de la réserve financière d'assignation temporaire

[Document d'aide à la décision GCH-2023-043](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-36 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'affecter un montant de 28 645 \$ provenant de la réserve financière d'assignation temporaire, tel qu'il est précisé à la fiche de prise de décision GCH-2023-043, pour assumer la dépense relative à des services professionnels en matière de santé et sécurité du travail.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-65

Mouvements de main-d'œuvre au Greffe de la Ville

[Document d'aide à la décision GCH-2023-070](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-37 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre au Greffe de la Ville, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-070.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-66

Nomination d'un Directeur du service de sécurité incendie par intérim et autorisation d'affichage du poste de Directrice ou Directeur du service de la sécurité incendie

[Document d'aide à la décision GCH-2023-071](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-38 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De nommer monsieur Richard Amnotte au poste de Directeur du service de la sécurité incendie par intérim, et ce, aux conditions de travail prévues au *Protocole de conditions de travail des cadres de la Ville*.

D'autoriser l'affichage du poste de Directrice ou Directeur du service de la sécurité incendie, poste de cadre supérieur contractuel à temps complet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-67

Besoins de main-d'œuvre à la Direction générale

[Document d'aide à la décision GCH-2023-069](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-53 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'autoriser les ajouts de main-d'œuvre à la Direction générale, tels qu'ils sont indiqués en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-069, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-68

Embauche d'une Directrice de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision GCH-2023-039](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-54 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'embaucher madame Sylvie Bernatchez à titre de Directrice de la vie communautaire, poste de cadre supérieur contractuel à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-69

Avenant numéro 1 au contrat de services concernant la gestion animalière à intervenir avec SPA Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision ENV-2023-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-41 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De conclure l'avenant 1 au contrat de services concernant la gestion animalière à intervenir avec SPA Ville de Lévis, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision ENV-2023-002, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-70

Demande d'aide financière au *Programme d'infrastructures municipales d'eau* pour le projet de réfection du poste de pompage PP-1 (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2023-003](#)

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au *Programme d'infrastructures municipales d'eau* 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du ministère;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au *Programme d'infrastructures municipales d'eau* 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-42 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide relatif au *Programme d'infrastructures municipales d'eau* qui s'appliquent à elle.

Que la Ville s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employées et employés, ses agentes et agents, ses représentantes et représentants, ses sous-traitantes et sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville pour la réalisation des travaux.

Que la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme relatif au *Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023* et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.

Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

Que la Ville s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au *Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023*.

Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme *Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023* associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts.

Que le conseil de la Ville autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme *Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-71

Demande d'aide financière au *Programme d'aide financière au soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 et des centres secondaires d'appels d'urgence* du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Affaires municipales

[Document d'aide à la décision POL-911-2023-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-89 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'autoriser la demande d'aide financière au *Programme d'aide financière au soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 et des centres secondaires d'appels d'urgence* du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Affaires municipales, relativement au projet de modernisation du centre d'urgence 9-1-1 de la Ville, en vue de son passage au 9-1-1 de prochaine génération.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-72

Financement de la dépense relative à une aide financière à Les sentiers la balade de Lévis

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2023-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-91 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

Pour financer la dépense relative à une aide financière à Les sentiers la balade de Lévis, d'affecter un montant de 9 808 \$ provenant de la réserve financière pour financer les dépenses relatives à la réalisation des projets reliés au mandat du comité des services de proximité au budget de fonctionnement, tel qu'il est précisé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2023-001.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-73

Convention d'aide financière du programme d'*Aide au développement des infrastructures culturelles* à intervenir avec la ministre de la Culture et des Communications concernant le projet d'agrandissement de la salle de spectacles du Vieux bureau de poste

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2023-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-07 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De conclure la convention d'aide financière du programme d'*Aide au développement des infrastructures culturelles* à intervenir avec la ministre de la Culture et des Communications concernant le projet d'agrandissement de la salle de spectacles du Vieux bureau de poste, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2023-009, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente

résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-74

Aide financière au Comptoir le grenier pour soutenir la réalisation d'initiatives cadrant dans le *Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire* et financement afférent

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-15 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'accorder une aide financière non récurrente de 20 000 \$ au Comptoir le grenier, pour la mise en œuvre d'initiatives structurantes et d'intérêt collectif visant à briser l'isolement et à développer un réseau de soutien, d'autoriser le financement de cette aide financière à même le montant affecté par la résolution CV-2022-03-21 et provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la *Politique de développement social et communautaire*, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2023-018.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-75

Entente de collaboration et de versement d'une aide financière pour la mise en place d'un programme d'adaptation de la Cour municipale de Lévis pour des clientèles particulières à intervenir avec Réhab et financement afférent

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-019](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-16 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De conclure l'entente de collaboration et de versement d'une aide financière pour la mise en place d'un programme d'adaptation de la Cour municipale de Lévis pour des clientèles particulières à intervenir avec Réhab, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2023-019, d'autoriser le financement de cette aide financière à même le montant affecté par la résolution CV-2022-03-21 et provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la

Politique de développement social et communautaire, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-76

Adhésion à la démarche de communauté nourricière portée par la Corporation de développement communautaire de Lévis et désignation d'une représentante

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-020](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-44 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adhérer à la démarche de communauté nourricière portée par la Corporation de développement communautaire de Lévis, telle qu'elle est indiquée à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2023-020, et de désigner la cheffe du Service du développement social et communautaire de la Direction de la vie communautaire, ou sa représentante ou son représentant, à titre de représentante de la Ville au sein du comité d'implantation et de suivi de cette démarche.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-77

Entente régissant le partage des installations scolaires et municipales à intervenir avec le Centre de services scolaire des navigateurs

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2023-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-45 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De conclure l'entente régissant le partage des installations scolaires et municipales à intervenir avec le Centre de services scolaire des navigateurs, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2023-010, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-78

Aide financière à Les sentiers la balade de Lévis

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2023-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-55 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'accorder une aide financière non récurrente de 320 000\$ à Les sentiers la balade de Lévis, selon les modalités prévues à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2023-014, pour la construction d'un nouveau garage, et d'affecter un montant de 320 000\$ provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du comité des services de proximité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-79

Dépôt du rapport financier 2022 consolidé et des rapports de l'auditeur indépendant et rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2022

[Document d'aide à la décision FIN-2023-028](#) et [rapport du maire](#)

Le rapport financier consolidé de la Ville dressé par la trésorière par intérim pour l'année 2022 ainsi que le rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers de la Ville et les rapports de l'auditeur externe sur les comptes et affaires du vérificateur général ainsi que sur la conformité du taux global de taxation réel, est déposé à titre d'information.

Le maire fait rapport aux citoyennes et citoyens sur les faits saillants du rapport financier 2022.

CV-2023-03-80

Remerciements à monsieur Michel Grimard pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-011](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-92 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De remercier monsieur Michel Grimard pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme, de souligner sa contribution en matière

d'urbanisme et d'architecture ainsi que son engagement citoyen.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-81

Avenant 1 à l'entente concernant le versement d'une aide financière pour le développement de la zone d'innovation Dataparc Lévis à intervenir avec Zone synapse

[Document d'aide à la décision DEV-2023-042](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-17 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De conclure l'avenant 1 à l'entente concernant le versement d'une aide financière pour le développement de la zone d'innovation Dataparc Lévis à intervenir avec Zone synapse, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2023-042, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-82

Entente de visibilité concernant les *Grands feux Loto-Québec* pour l'année 2023 à intervenir avec Les créations pyro

[Document d'aide à la décision DEV-2023-051](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-28 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De conclure l'entente de visibilité concernant les *Grands feux Loto-Québec* pour l'année 2023 à intervenir avec Les créations pyro, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2023-051, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-83

Dépôt des listes de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé au 31 mars 2023

[Document d'aide à la décision APP-2023-086](#)

Les listes suivantes de certains contrats sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 mars 2023 (art. 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} février au 28 février 2023 (art. 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2023 (art. 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée détentrice ou un employé détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} février au 28 février 2023 (art. 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée détentrice ou un employé détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2023 (art. 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

CV-2023-03-84

Attribution du contrat pour la fourniture d'articles de bureau

[Document d'aide à la décision APP-2023-099](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-01 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'attribuer le contrat pour la fourniture d'articles de bureau (appel d'offres 2023-50-48), à Brassard buro inc., pour une dépense estimée à 421 830,32 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-85

Financement de la dépense relative à l'acquisition du lot 2 360 282 du cadastre du Québec (208, rue des Campagnols, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy) et acquisition de ce lot

[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-017](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-19 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De financer la dépense relative à l'acquisition du lot 2 360 282 du cadastre du Québec (208, rue des Campagnols, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy) au montant maximum de 264 200\$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, d'accepter la promesse de vente de ce lot, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-017, les frais relatifs à être assumés par la Ville, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-86

Entente intermunicipale concernant la fourniture de services de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées à intervenir avec la Ville de Québec

[Document d'aide à la décision APP-2023-059](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-20 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De conclure l'entente intermunicipale concernant la fourniture de services de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées à intervenir avec la Ville de Québec, telle qu'elle est indiquée en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-059, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-87

Entente de collaboration concernant l'implantation d'un panneau à message variable urbain pour des voies réservées sur le boulevard

Guillaume-Couture (route 132, secteur Lévis) à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable

[Document d'aide à la décision TMD-2023-020](#)

0

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-05 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

De conclure l'entente de collaboration concernant l'implantation d'un panneau à message variable urbain pour le réaménagement du boulevard Guillaume-Couture (route 132, secteur Lévis) à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, telle qu'elle jointe en annexe à la fiche de prise de décision TMD-2023-020, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-88

Rapport des amendements budgétaires et virements de fonds pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2023 de la Société de transport de Lévis
[Document d'aide à la décision TMD-2023-022](#)

Le rapport des amendements budgétaires et des virements de fonds pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2023 de la Société de transport de Lévis, est déposé, à titre d'information.

CV-2023-03-89

Avis de motion du Règlement RV-2023-34-02 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision TMD-2023-019](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-34-02 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2023-019.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues François-Thomas, Montcalm et Jean-Huard (secteur Lévis).

CV-2023-03-90

Avis de motion du Règlement RV-2023-34-03 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2022-21-99 (délégation du pouvoir relatif à l'assujettissement d'un immeuble du territoire de la ville au droit de préemption et pouvoirs afférents) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GRE-2023-021](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-34-03 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2022-21-99 et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2023-021.

Ce règlement a pour objet de déléguer au comité exécutif l'exercice des pouvoirs prévus au Règlement RV-2023-33-91 relatif à l'exercice du droit de préemption et aux articles 572.0.3 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

CV-2023-03-91

Adoption du Règlement RV-2023-34-00 modifiant le Règlement RV-2019-19-21 concernant la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels municipaux, situés dans les zones et parcs industriels

[Document d'aide à la décision DEV-2023-043-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-34-00 modifiant le Règlement RV-2019-19-21 concernant la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels municipaux, situés dans les zones et parcs industriels a pour objet de porter le montant projeté de la réserve financière de 5 000 000 \$ à 10 000 000 \$;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-04-48 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2023-34-00 modifiant le Règlement RV-2019-19-21 concernant la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels municipaux, situés dans les zones et parcs industriels.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-92

Financement de la dépense relative à un projet d'embellissement dans le parc industriel Innoparc

[Document d'aide à la décision DEV-2023-057](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-62 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De financer la dépense relative à un projet d'embellissement dans le parc industriel Innoparc au montant maximum de 130 000 \$, à même la réserve financière pour les travaux municipaux dans les parcs industriels.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-93

Demande d'aide financière relative à la construction d'une nouvelle glace sur le territoire de la ville auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* et désignation d'un représentant

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2023-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-63 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière et la présentation du projet d'une nouvelle glace sur le territoire de la ville auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives*.

De confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrats relatifs à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

De désigner monsieur Dany Bernard, chef de service des sports et du plein air de la Direction de la vie communautaire, à titre de représentant de la Ville et de l'autoriser en conséquence à agir au nom de la Ville et à signer tous les documents relatifs à ce projet et requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-94

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2023-03-95

Félicitations à monsieur Christian Lortie et aux participantes et participants de l'équipe de la Ville

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Christian Lortie pour avoir organisé l'équipe de la Ville et aux participantes et participants de cette équipe pour le *Défi entreprises 2023*, qui a eu lieu le 10 juin 2023, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-96

Félicitations les organisatrices et les organisateurs des deux cérémonies d'accueil pour les policières et les policiers et les pompières et les pompiers

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les organisatrices et les organisateurs des deux cérémonies d'accueil pour les policières et les policiers et les pompières et les pompiers, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-97

Félicitations à Breakeyville en fête !

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Breakeyville en fête ! pour l'organisation de la *Fête nationale*, qui aura lieu le 24 juin 2023, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-98

Félicitations à monsieur Georges-André Bergeron et le comité organisateur

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Georges-André Bergeron et le comité organisateur pour l'organisation de la *Fête de la famille*, qui a eu lieu les 9, 10 et 11 juin 2023, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-03-99

Félicitations à madame Nathalie Ouellet et madame Francine Bouchard

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Nathalie Ouellet et madame Francine Bouchard pour l'organisation des concerts de l'Orchestre symphonique de Lévis, qui ont eu lieu au Quai Paquet les 9 et 10 juin 2023, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-00

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 19 heures 30, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
